

COLLECTES NON RÉGULIÈRES (ENCOMBRANTS)

La collecte non régulière est disponible 2 fois par année, soit le 13 octobre 2016 et le 20 avril 2017. Cette collecte sert à ramasser tous les déchets autres que les résidus domestiques dangereux et les matériaux de démolition. L'ÉcoParc de la MRC de L'Assomption demeure toujours disponible pour ceux qui veulent aller porter eux-mêmes leurs encombrants tout au long de l'année.

ÉCOPARC DE LA MRC DE L'ASSOMPTION : Site Internet : <http://www.mrclassomption.qc.ca/ecoparc>

L'ÉcoParc est destiné aux citoyennes et citoyens de la MRC de L'Assomption, pour leur permettre de se départir de leurs matières résiduelles domestiques autres que celles ramassées lors des collectes régulières.

- ♦ Une PIÈCE D'IDENTITÉ avec adresse et photo est requise pour accéder au site.
- ♦ GRATUIT / LIMITE de 3 (trois) mètres cubes par visite, soit l'équivalent d'une remorque de 4' x 8' jusqu'à concurrence de 12 (douze) mètres cubes par année.
- ♦ USAGERS RÉSIDENTIELS SEULEMENT les matières en provenance des industries, commerces, institutions et du domaine de l'agriculture sont REFUSÉES. Pas de camions de compagnies ni de camions lettrés sauf sur présentation d'une preuve de provenance résidentielle.
- ♦ IL EST STRICTEMENT INTERDIT de déposer des déchets en bordure du chemin, en dehors des heures.

HORAIRE :

ÉTÉ - du 1^{er} avril au 31 octobre

Lundi	11h à 17h
Mardi	11h à 17h
Mercredi	11h à 17h
Jeudi	11h à 17h
Vendredi	10h à 17h
Samedi	09h à 17h
Dimanche	09h à 17h
Jours fériés	09h à 17h

HIVER - du 1^{er} novembre au 31 mars

Lundi	Fermé
Mardi	Fermé
Mercredi	Fermé
Jeudi	10h à 17h
Vendredi	10h à 17h
Samedi	10h à 17h
Dimanche	10h à 17h
Jours fériés*	09h à 17h

(*) fermé les 24, 25 et 31 décembre ainsi que le 1^{er} janvier

ADRESSE :

L'ÉcoParc est situé au **134 chemin des Commissaires, à L'Assomption** (à proximité de la route 341). Pour toute information, communiquez au 450-589-9999.

ACCEPTÉES : (Liste plus détaillée sur le site Internet :

http://www.ville.lassomption.qc.ca/citoyens/environnement/ecoparc_rdd)

- **Encombrants**
Électroménagers, matelas, chauffe-eau, meubles, etc.
- **Équipements électriques et électroniques**
Téléviseurs, four à micro-ondes, calculatrices, etc.
- **Résidus domestiques dangereux**
Acides, adhésifs, aérosols, bases, batteries, comburants, huiles inflammables, médicaments, organiques, oxydants, peintures, pesticides, piles, propane, solvants et diluants, teintures.
- **Résidus de construction, rénovation et démolition**
Brique, ciment, gypse, isolant, bois, etc.
- **Matériaux secs et Résidus verts**
Terre, roche, pierre, sable, etc.
- **Pneus hors d'usage**
Pneus dont le diamètre est égal ou inférieur à 123,19 cm (48,5 pouces)

REFUSÉS :

- La terre et les sables contaminés, les matières explosives, dont les armes, les déchets médicaux et animaux, les déchets résultants des activités commerciales, industrielles et institutionnelles, les déchets radioactifs, les BPC et/ou les déchets contenant des BPC.